



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Dix-huitième session

Genève, 15-17 février 2012

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et prochaines étapes

Projet de programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2012-2013

Présenté par le Bureau du CEFACT-ONU pour décision à prendre

Résumé

Le présent document contient le projet de programme de travail pour 2012 et 2013 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Il est présenté à la Plénière pour examen et approbation.

Il définit les priorités du CEFACT-ONU et le plan de travail correspondant, en mettant en lumière les principaux résultats concrets attendus. Il comprend également des activités découlant tant des recommandations du Comité exécutif de la CEE que des faits nouveaux et des besoins récents apparus en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques.

Le document se présente en deux parties. La première donne un aperçu d'ensemble de l'ambition du CEFACT-ONU, de sa mission, de ses activités principales et des résultats concrets attendus pour 2012-2013; la seconde donne une description détaillée du programme de travail.

Introduction

1. Le présent document, qui énonce le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2012-2013, est présenté à la dix-huitième session plénière pour examen et approbation.
2. Ce document se présente en deux parties. La première donne un aperçu général des travaux du CEFACT-ONU, ainsi que des principales difficultés d'ordre administratif et commercial rencontrées dans le monde économique d'aujourd'hui, et laisse entrevoir le rôle crucial qui revient au CEFACT-ONU face aux obstacles à surmonter. Elle passe brièvement en revue les produits livrés et les résultats obtenus par le CEFACT-ONU en 2010-2011 ainsi que les objectifs stratégiques clefs et les produits à exécuter pour 2012-2013.
3. La seconde partie fournit des informations plus détaillées sur les activités qui seront réalisées au cours de cette période afin d'atteindre les objectifs clefs définis dans la première partie. Ces activités découlent des besoins exprimés par les États membres et des recommandations du Comité exécutif de la CEE à l'intention du CEFACT-ONU¹.

Première partie

Vue d'ensemble des travaux du CEFACT-ONU

I. Généralités

4. Dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) coordonne les recommandations sur la facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques, qui se rapportent aux procédures commerciales des secteurs tant privé que public pouvant favoriser l'expansion du commerce international et des services associés.
5. La CEE a créé le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire du Comité du commerce. Il a reçu pour mission d'élaborer un programme de travail de portée mondiale pour améliorer la coordination et la coopération à l'échelle mondiale dans les domaines susmentionnés.
6. Le CEFACT-ONU recense et propose des moyens de simplifier et de rationaliser les procédures du commerce international et les transactions électroniques sous-jacentes, notamment pour renforcer l'échange efficace de marchandises par-delà les frontières internationales².

¹ Document du Comité exécutif intitulé «Recommandations relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques» (ECE/EX/4) daté du 13 mars 2009. Pour les autres décisions du Comité exécutif mentionnées dans le présent document, il convient, sauf indication contraire, de se reporter au document ECE/EX/2009/L.5.

² La version révisée du mandat, du cahier des charges et des procédures du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/15/Rev.2) approuvée en 2011 a remplacé le document TRADE/R.650 («Mandat et cahier des charges du CEFACT-ONU»), qui avait été approuvé par le WP.4, prédécesseur du CEFACT-ONU, à sa réunion finale en septembre 1996.

7. Opérant sur la base d'une stratégie intégrée approuvée par la Plénière³, le CEFACT-ONU s'attache surtout, dans le cadre de ses activités principales, à simplifier, à aligner et à normaliser les procédures de base du commerce international et les flux d'informations correspondants. Deux des difficultés essentielles auxquelles il a à faire face sont: a) la réalité selon laquelle les marchandises ne peuvent pas se déplacer plus rapidement que les processus et les informations s'y rapportant ; et b) le fait que la société exige désormais des processus commerciaux sûrs et fiables pour pouvoir suivre et contrôler l'acheminement efficace et économique des marchandises du point de départ au point de destination.

8. Les recommandations de la CEE et les normes du CEFACT-ONU englobent un large éventail d'étapes intermédiaires associées aux chaînes logistiques internationales. Elles concernent des procédures et des processus commerciaux qui se rapportent notamment à l'activité commerciale, aux transports, aux dispositions réglementaires et aux modes de paiement. Divers instruments ont été mis en place:

- La formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux (Recommandation 1), qui est la norme internationale pour la présentation et le contenu des documents commerciaux;
- EDIFACT/ONU, la norme internationale d'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et les transports;
- Des recommandations relatives à la codification des informations commerciales;
- Des recommandations relatives au guichet unique (Recommandations 33, 34 et 35);
- Le Modèle de référence de la chaîne logistique internationale du CEFACT-ONU;
- Le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDED);
- La Bibliothèque des composants communs;
- Les spécifications techniques des composants communs ebXML et les règles de désignation et de conception XML.

9. Ces instruments sont devenus d'autant plus indispensables ces dernières années que des informations préalables (tant avant l'arrivée qu'avant le départ des marchandises) sont désormais demandées à l'intention des autorités chargées des questions de sécurité, des affaires sanitaires et des douanes. Ils contribuent aussi à réduire la complexité croissante et à faciliter l'extension géographique des chaînes logistiques internationales.

10. Face à ces nouveaux défis, l'échange d'informations entre les acteurs du commerce mondial doit être facilité, plutôt qu'entravé. Les normes du CEFACT-ONU sont d'une importance primordiale pour favoriser la répartition efficace des moyens de production et la circulation des biens et des services. Pour surmonter les difficultés, il faut tirer parti des technologies de l'information et de la communication.

11. Les recommandations de la CEE et les normes du CEFACT-ONU offrent un ensemble cohérent d'instruments de facilitation du commerce qui améliorent l'efficacité et la productivité tout en encourageant les petites et moyennes entreprises, tout comme les pays en transition et les pays en développement, à s'engager davantage dans les échanges commerciaux internationaux.

³ ECE/TRADE/CEFACT/2006/5. La stratégie intégrée est le point de départ d'une bonne partie des questions traitées dans ce programme de travail. Elle sera revue prochainement pour déterminer les thèmes dont une éventuelle révision pourrait être jugée opportune.

12. Les associations professionnelles et les organismes gouvernementaux peuvent appliquer les recommandations de la CEE et les normes du CEFACT-ONU de façon à faciliter la mise en place de systèmes d'échange d'informations fondés sur des nomenclatures et des éléments communs. En employant des méthodes normalisées, ils peuvent introduire des gains d'efficacité et de productivité par l'interopérabilité entre les parties et les systèmes d'application, contribuer à abaisser les coûts, réduire la dépendance à l'égard d'un seul fournisseur ou d'un choix de logiciel et, en fin de compte, faciliter le commerce avec un minimum d'obstacles.

13. Pour réduire les coûts et améliorer la sécurité, il importe de pouvoir traiter et communiquer l'information en ne laissant subsister aucun doute, en mettant les choses au clair tant en interne que dans les relations avec des partenaires commerciaux extérieurs.

14. Les organismes de surveillance, les organes gouvernementaux et le grand public demandent de plus en plus une protection aussi complète que possible contre le terrorisme, les matières dangereuses, la fraude, les erreurs et les accidents. Les récents problèmes de sécurité alimentaire montrent bien les graves répercussions qu'une alerte sanitaire liée à l'alimentation peut avoir sur le commerce. Au niveau du secteur commercial, cela signifie que les participants doivent pouvoir à tout moment justifier leurs transactions.

15. La traçabilité est un aspect important de la protection du consommateur. Les chaînes logistiques internationales doivent se conformer aux dispositions réglementaires locales tout au long d'une opération commerciale et par-delà les frontières. Jusqu'à présent, la surveillance se bornait à analyser les risques à telle ou telle étape de la chaîne logistique, sans pouvoir garantir le contrôle intégral de l'ensemble du processus commercial. Or les normes offrent la possibilité de maintenir à tout moment une sécurité maximale.

16. Les gouvernements et les organismes chargés de la réglementation de par le monde centrent de plus en plus (voire exclusivement) leur attention sur le commerce électronique utilisant des normes ouvertes de portée internationale plutôt que des normes intérieures, nationales ou exclusives. Dans les scénarios envisagés, les opérations effectuées dans des domaines tels que les marchés publics, le commerce, la fiscalité et les paiements nécessitent des bibliothèques de normes complètes et faciles à utiliser. Le CEFACT-ONU aide les parties prenantes en appuyant des cadres d'interopérabilité, dont des initiatives centrées sur des bibliothèques sémantiques.

17. Le recours croissant à l'Internet pour des opérations commerciales en ligne suppose des échanges d'informations efficaces, solides, fiables et sûrs. Dans une perspective mondiale, il est donc plus utile d'utiliser des bibliothèques et des dictionnaires communs dont il a été convenu à l'échelon international. Des organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, en particulier, ont reconnu que des bibliothèques globales communes sont d'une importance capitale et le CEFACT-ONU considère celles-ci comme ses principaux atouts.

II. Ambition, mission et activités centrales

18. L'ambition du CEFACT-ONU est de permettre des échanges d'informations simples, efficaces et transparents pour le commerce mondial. En bref, cela suppose l'élaboration, dans le cadre de processus ouverts et impartiaux, de recommandations et de normes librement accessibles pour aider à réduire les lourdeurs administratives et, partant, faciliter le commerce.

19. Sous la conduite de membres du Bureau, des experts désignés par les chefs de délégation dans un large éventail de domaines spécialisés contribuent, pour chacun des volets du programme à élaborer, à la formulation et au suivi du programme de travail approuvé par la Plénière.

20. Il faut dans chaque cas que trois pays souscrivent à tel ou tel projet concernant une recommandation et une norme proposée qui devra concorder avec le programme de travail. De surcroît, les projets se déroulent dans le cadre d'un processus d'élaboration ouvert (PEO) approuvé par la Plénière et sous la responsabilité d'un «chef de file» confirmé par le Bureau. Les projets sont réalisés par des experts encadrés par le Bureau, le secrétariat de la CEE apportant un appui aux activités correspondantes.

21. Ce sont des experts des cinq continents qui aident le CEFACT-ONU à atteindre ses objectifs. Ils travaillent ensemble à titre bénévole sur des projets, concentrent leur attention sur les exigences de chaque domaine et prêtent leur concours aux activités du CEFACT-ONU. Leurs compétences couvrent un large éventail de spécialités et des types d'expérience très variés. Les coordonnateurs de domaine jouent un rôle clef, en veillant notamment à ce que les sujets de préoccupation propres à leur domaine de compétence soient mis en évidence et portés à l'attention du Bureau.

22. Un fichier d'experts permet d'identifier les spécialistes qui acceptent d'être sollicités pour participer à l'accomplissement des tâches du CEFACT-ONU. Ce fichier aide aussi le CEFACT-ONU à élargir ses efforts de communication pour atteindre de nouveaux participants éventuels qui souhaiteraient se familiariser avec la manière dont fonctionnent ses équipes.

23. Deux fois par an, tous les experts se réunissent lors des forums du CEFACT-ONU, qui se tiennent en différents endroits dans le monde⁴. Ces forums s'avèrent indispensables pour faire avancer les travaux consacrés aux différents projets et favoriser la collaboration entre pairs, dans le cadre de chacun des volets du programme à élaborer et parmi ceux-ci. Ils facilitent aussi la coordination transversale à envisager, la réflexion stratégique et la mise au point de nouveaux projets. Des séances parallèles se tiennent pour promouvoir les recommandations de la CEE et les normes du CEFACT-ONU et renforcer les capacités dans cette optique.

24. Le CEFACT-ONU déploie son action dans le cadre suivant:

A. Mission

Améliorer la capacité des entités industrielles, commerciales et administratives des pays développés, en développement et en transition à échanger efficacement des produits et des services pertinents, et à contribuer ainsi à la croissance et au développement durable de l'économie mondiale.

B. Objectif central

Simplifier et aligner les processus, les procédures et les flux d'informations dont ils s'accompagnent en ce qui concerne les transactions commerciales nationales et internationales et, s'il y a lieu, les secteurs non commerciaux qui peuvent aussi tirer parti des normes du CEFACT-ONU, des recommandations de la CEE et des méthodes préconisées.

C. Valeurs centrales

Le CEFACT-ONU accomplit sa tâche dans un climat d'ouverture, de transparence et d'équité, en s'appuyant sur les principes, règles et règlements des Nations Unies, en réponse aux besoins exprimés par les États Membres de l'ONU. Cette action est menée dans le plus grand souci d'intégrité, de courtoisie et de respect des opinions individuelles et de la diversité culturelle.

⁴ Voir la liste des forums du CEFACT-ONU à l'adresse www.unece.org/cefact.

D. Secteurs d'activité principaux

Pour s'acquitter de cette mission, le CEFACT-ONU entreprend des activités dans les domaines généraux suivants, en réponse aux besoins des pays, des organismes chargés de la réglementation et des entreprises internationales:

- a) Identification et analyse des possibilités de simplifier, d'aligner et de normaliser les processus, les procédures et les flux d'informations du commerce international entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;
- b) Élaboration et tenue à jour des recommandations, des normes et des instruments devant faciliter le commerce international, en réponse aux besoins des pays et des autres parties prenantes sur la scène commerciale internationale;
- c) Collaboration avec d'autres acteurs clés engagés dans des activités de facilitation du commerce⁵ et des organisations participant à l'élaboration des normes⁶, de façon à éviter le chevauchement des efforts et à créer ensemble un cadre cohérent au plan international;
- d) Efforts d'information destinés à soutenir le renforcement des capacités en vue de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre des recommandations de la CEE et des normes et instruments du CEFACT-ONU partout dans le monde, en mettant spécialement l'accent sur les pays en transition.

25. L'action du CEFACT-ONU va dans le sens du huitième des objectifs du Millénaire pour le développement, consistant à «poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ce qui suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international».

III. Réalisations récentes

26. En 2010-2011, le CEFACT-ONU a mené à bien plusieurs projets essentiels et a réalisé d'importantes avancées sur d'autres. Parmi les exemples récents, il convient notamment de mentionner les réalisations suivantes:

- Recommandation 34 sur la simplification et la normalisation des données pour le commerce international (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/13), approuvée à la seizième session plénière;
- Recommandation 35 sur la création du cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/23/Rev.2), approuvée pendant l'intersession en octobre 2010;

⁵ Par exemple, le Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce, qui englobe les partenaires clés suivants: la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les commissions régionales de l'ONU.

⁶ Y sont associées, par exemple, diverses organisations spécialisées ou ayant un plus large domaine de compétence qui contribuent à l'élaboration des normes, dont un bon nombre dans le cadre du groupe de gestion des signataires du Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques. Les activités du groupe sont officiellement organisées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la CEE.

- Version 3.0 de la spécification technique des composants communs du 19 décembre 2009⁷;
- Version 3.0 du catalogue de types de données pour les composants communs du 19 décembre⁷;
- Version 3.0 des règles de désignation et de conception XML du 19 décembre 2009⁷;
- Mise en circulation des répertoires EDIFACT D.11A le 12 juillet 2011 et D.10B le 13 décembre;
- Publication de listes de codes:
 - Bibliothèque de composants communs D.11A le 15 juillet 2011;
 - Répertoires LOCODE/ONU 2010-2 le 18 décembre et 2010-1 le 29 octobre;
 - Révision 8 des listes de codes pour la Recommandation 23 de la CEE (Code du prix du fret) le 11 avril 2011;
 - Révision 7 des listes de codes pour la Recommandation 20 de la CEE (Codes des unités de mesure utilisés dans le commerce international) le 13 septembre 2010.

27. Le CEFACT-ONU a également fait l'objet d'une importante restructuration destinée à simplifier le processus d'élaboration des normes et à continuer de promouvoir une démarche axée sur les projets qui soit à la fois transparente et efficace.

IV. Tâches prioritaires pour 2012-2013

28. En 2012-2013, le CEFACT-ONU fonctionnera au sein d'une nouvelle structure organisationnelle fondée sur une collaboration transversale intéressant les différents volets du programme à élaborer. Les objectifs prioritaires consisteront à maintenir une situation stable en préservant les investissements effectués dans les normes et les recommandations existantes, tout en tenant compte de problèmes et d'occasions stratégiques de façon à continuer de servir les États membres et les autres parties prenantes.

29. Les progrès considérables et continus concernant le guichet unique devraient conduire à un nouveau renforcement de l'application des normes du CEFACT-ONU. L'évolution générale dans le sens du guichet unique est un vrai catalyseur pour une application plus large de tout le spectre des instruments de facilitation du commerce et constitue une opportunité majeure pour les pays, notamment les pays en développement et les pays en transition, pour progresser sur la voie de la facilitation du commerce. Le CEFACT-ONU entend compléter les Recommandations 33, 34 et 35 en élaborant et en publiant la Recommandation 36 sur l'interopérabilité du guichet unique tout en s'attachant à étoffer le référentiel du guichet unique.

30. L'une des autres tâches prioritaires sera de continuer à promouvoir et à appuyer la mise en œuvre des recommandations de la CEE ainsi que des normes et instruments du CEFACT-ONU dans les pays en développement et les pays en transition, notamment en encourageant des experts de ces pays à participer à ses travaux. Le CEFACT-ONU collaborera avec le secrétariat à la mise au point de matériels et de programmes de renforcement des capacités. Ceux-ci peuvent être utilisés dans le cadre des diverses

⁷ Informations ajoutées au rapport complet adressé à la Plénière. Ces trois produits ont été approuvés et publiés au cours de la période 2009-2010.

campagnes de sensibilisation de la CEE, des secrétariats d'autres commissions régionales et d'un certain nombre d'autres organisations visant à contribuer à faciliter le commerce.

31. Le CEFACT-ONU envisage avec intérêt une coopération accrue avec des initiatives régionales telles que celles de l'Union européenne (UE) et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) dans l'optique d'une large application des recommandations de la CEE et des normes du CEFACT-ONU. Il s'agit par exemple de coopérer avec la Commission européenne dans des activités de l'UE ayant pour objet d'améliorer l'échange d'informations entre les États membres au moyen de données normalisées précédant l'arrivée des produits.

V. Ressources

32. À mesure que les États membres et d'autres parties prenantes se tournent vers le CEFACT-ONU pour la mise en place de normes efficaces en réponse à des besoins précis, les organes gouvernementaux, les organismes de normalisation et d'autres acteurs clés seront invités à collaborer étroitement et activement avec le Bureau et le secrétariat en vue de combler des lacunes critiques en matière de ressources.

33. Le Bureau et le secrétariat continueront à s'attacher de concert à mieux définir les attributions et les responsabilités des uns et des autres de manière à assurer autant que possible une utilisation efficace et rationnelle des ressources.

34. Des efforts particuliers seront faits au cours de cette période pour déterminer les secteurs prioritaires et suivre de près les objectifs, en veillant à ce que les attentes soient prises en compte de manière positive et réaliste. En l'occurrence, le CEFACT-ONU examinera des moyens de faciliter l'appui à accorder à de nouveaux experts nationaux et d'aider à constituer un vivier d'experts désignés par les délégations participant à ses travaux (le fichier d'experts), dont les compétences pourront être mises à profit. Dans certains cas, il se pourrait qu'un soutien soit directement demandé aux États membres pour le traitement de telle ou telle proposition de projet.

Deuxième partie

Plan de travail détaillé

Introduction

On trouvera ci-après des précisions sur les activités qui seront entreprises pendant la période considérée dans les quatre grandes catégories suivantes:

1. Recensement et analyse des possibilités de simplifier, d'aligner et de normaliser les processus, les procédures et les flux d'informations à l'intérieur des pays et entre ceux-ci;
2. Questions de gouvernance concernant les recommandations, les normes et les instruments à l'appui des efforts de facilitation du commerce international, en réponse aux besoins des pays et des autres parties prenantes sur la scène économique internationale;
3. Concertation avec d'autres acteurs clés engagés dans des activités de facilitation du commerce et des organisations actives dans l'élaboration de normes, en vue d'éviter les doubles emplois et de créer ensemble un cadre cohérent au plan international;

4. Action d'information à l'appui du renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre des recommandations de la CEE et des normes et instruments du CEFACT-ONU partout dans le monde, en mettant spécialement l'accent sur les pays en transition.

Premier domaine d'activité principal

1. Recensement et analyse des possibilités de simplifier, d'aligner et de normaliser les processus, les procédures et les flux d'informations à l'intérieur des pays et entre ceux-ci

1.1 Mettre en évidence les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce

Pour chaque secteur faisant l'objet de processus commerciaux, mettre en évidence les besoins et les priorités des gouvernements et des entreprises en matière de facilitation du commerce et élaborer ensuite les instruments qui conviennent à cet égard. Les autorités gouvernementales et les organes rattachés aux secteurs tant public que privé jouent un rôle crucial en préconisant l'adoption de normes par le CEFACT-ONU: celui-ci doit donc être certain qu'il comprend bien comment produire des normes qui répondent aux besoins de ces parties prenantes.

Activités/Produits:

1.1.1 Recenser et classer par ordre de priorité les besoins de facilitation du commerce des gouvernements et des entreprises en collaboration avec les principales parties prenantes.

1.1.2 Déterminer les besoins spécifiques des pays dont l'économie est en transition.

1.1.3 Procéder à une analyse plus approfondie pour déterminer s'il y a des écarts entre les produits que le CEFACT-ONU élabore – ou entend élaborer – et les normes applicables à des domaines prioritaires tels que la facilitation du commerce et des transports et la chaîne logistique, sur le plan réglementaire et par secteur.

1.1.4 Recenser les lacunes pour lesquelles le CEFACT-ONU peut procurer une valeur ajoutée à court terme.

Destinataires: gouvernements, secteur privé et organisations internationales.

1.2 Étayer par des documents pertinents et analyser les éléments clés des processus, des procédures et des transactions de caractère international pour chaque secteur commercial et domaine d'affaires

Pour chaque secteur commercial et chaque domaine d'affaires, consigner et faire connaître les besoins se rapportant aux procédures de facilitation du commerce et de l'activité économique, en particulier dans l'optique du Modèle de référence de la chaîne logistique internationale du CEFACT-ONU.

Activités/Produits:

1.2.1 Publier et tenir à jour un modèle de référence intégré et détaillé de la chaîne logistique internationale, qui servira de cadre aux diverses activités de projet du CEFACT-ONU pour permettre l'alignement et l'intégration des recommandations, des normes et des instruments.

1.2.2 Publier et tenir à jour, à l'intention des gouvernements et du secteur privé, des lignes directrices relatives à l'utilisation des recommandations de la CEE et des normes et instruments du CEFACT-ONU pour faciliter le commerce international.

1.2.3 Rendre compte de l'impact des recommandations de la CEE et des normes et instruments du CEFACT-ONU appliquées par les gouvernements et les entreprises.

1.2.4 Élaborer des manuels concernant les recommandations applicables en matière de facilitation du commerce.

Destinataires: gouvernements, secteur privé et organisations internationales.

Deuxième domaine d'activité principal

2. Questions de gouvernance concernant les recommandations, les normes et les instruments à l'appui de la facilitation du commerce international et en réponse aux besoins des pays et autres parties prenantes sur la scène économique internationale

2.1 Élaboration

Activités/Produits:

2.1.1 Recenser les projets susceptibles de faire l'objet de recommandations, de normes et d'instruments en réponse aux besoins des principales parties prenantes.

2.1.2 Hiérarchiser les produits dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports et de la chaîne logistique, sur le plan réglementaire et par secteur.

2.1.3 Entreprendre tous les nouveaux projets en recourant au processus d'élaboration ouvert sous sa forme révisée (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/24/Rev.1).

2.1.4 Encourager les experts de pays en transition à participer aux travaux du CEFACT-ONU.

2.2 Tenue à jour

Activités/Produits:

2.2.1 Tenir à jour, publier et traduire les recommandations de la CEE et les sections pertinentes d'autres normes et instruments du CEFACT-ONU (par exemple le code LOCODE/ONU) dans toutes les langues officielles de la CEE.

2.2.2 Effectuer tous les travaux de mise à jour en recourant au processus d'élaboration ouvert sous sa forme révisée (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/24/Rev.1).

2.3 Validation

Activités/Produits:

2.3.1 Élaborer une méthode de validation pour les nouvelles normes et les nouveaux instruments du CEFACT-ONU.

2.3.2 Publier un manuel de validation pour la mise en œuvre des normes et instruments du CEFACT-ONU.

2.4 Méthodes

Activités/Produits:

2.4.1 Recenser ou élaborer des outils techniques pour soutenir les projets et les produits du CEFACT-ONU dans les domaines suivants:

- Modélisation des processus commerciaux;
- Modélisation des données.

2.4.2 Recenser ou élaborer des outils techniques pour soutenir les activités du CEFACT-ONU dans les domaines suivants:

- Tenue à jour des bibliothèques:
 - Harmonisation;
 - Validation;
- Production de bibliothèques;
- Publication de bibliothèques.

2.4.3 Recenser ou élaborer des outils techniques susceptibles de faciliter la mise en œuvre des normes du CEFACT-ONU et des recommandations de la CEE, sur la base d'une contextualisation de modèles communs qui peuvent être systématiquement appliqués tant à l'interface humaine (papier, écran, etc.) qu'à des formats lisibles en machine (XML, EDIFACT/ONU, etc.).

2.4.4 En collaboration avec des initiatives connexes, élaborer une architecture de modélisation des documents du CEFACT-ONU et établir un modèle de conformité pour promouvoir l'interopérabilité en matière de mise en œuvre.

2.4.5 En collaboration avec des initiatives connexes, élaborer une architecture de modélisation des processus du CEFACT-ONU et établir un modèle de conformité pour promouvoir l'interopérabilité en matière de mise en œuvre.

2.4.6 Élaborer des manuels relatifs à l'application du Modèle de référence de la chaîne logistique internationale du CEFACT-ONU.

2.4.7 Collaborer avec les gouvernements pour fournir les instruments du CEFACT-ONU dans des langues autres que l'anglais.

2.4.8 Élaborer des manuels relatifs à l'application et à l'adaptation des normes et des instruments du CEFACT-ONU.

2.5 Technologies

Activités/Produits:

2.5.1 Recenser, évaluer, recommander et, s'il y a lieu, élaborer des instruments (normes, spécifications techniques, modèles de référence, lignes directrices et méthodes) pour appliquer efficacement les technologies de l'information et de la communication qui sous-tendent l'accomplissement de la mission du CEFACT-ONU.

2.5.2 Encourager les fournisseurs de logiciels à envisager de créer des outils de modélisation des processus commerciaux et des documents adaptés aux travaux du CEFACT-ONU. Exploiter en particulier les possibilités offertes par les solutions d'accès libre.

2.5.3 Créer un registre en ligne multilingue des publications pour promouvoir l'élaboration, la publication et l'accessibilité des normes et instruments du CEFACT-ONU, les possibilités de les utiliser et l'étendue de leur utilisation de par le monde. Recueillir et publier des exemples de pratiques optimales.

Destinataires: CEFACT-ONU, parties prenantes et fournisseurs de technologies.

Troisième secteur d'activité principal

3. Concertation avec d'autres acteurs clefs engagés dans des activités de facilitation du commerce et des organisations actives dans l'élaboration de normes, en vue d'éviter les doubles emplois et de créer ensemble un cadre cohérent au plan international

3.1 Assurer une coordination avec d'autres organismes de normalisation

Faire mieux prendre conscience de l'action du CEFACT-ONU et coopérer avec les organismes nationaux et internationaux qui s'emploient à faciliter le commerce, les organismes de normalisation et les groupements régionaux et sous-régionaux de pays.

Activités/Produits:

3.1.1 Recenser et suivre les travaux d'autres organisations intéressant les activités du CEFACT-ONU et, selon qu'il convient, coopérer avec elles afin d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies (avec l'Union européenne dans le domaine de la passation des marchés par voie électronique, par exemple).

3.1.2 Passer en revue les activités de collaboration avec d'autres organismes de normalisation en vue d'adopter une démarche cohérente à l'égard de ces activités et de promouvoir des normes mondiales communes.

3.1.3 Identifier les principaux partenaires/organismes qui sont essentiels pour la production des instruments du CEFACT-ONU; définir, examiner et adopter une répartition des tâches et les attributions et responsabilités respectives; mettre au point un mécanisme permettant une coopération et une coordination efficaces.

3.1.4 Évaluer la possibilité de transférer des travaux techniques à d'autres organismes de normalisation dans l'optique de l'interopérabilité.

3.1.5 En étroite collaboration avec le Bureau, le secrétariat et le Conseiller régional pour la facilitation du commerce, établir à l'intention de la Plénière du CEFACT-ONU un rapport sur les synergies actuelles et potentielles avec des organisations compétentes dans les pays en transition.

Destinataires: gouvernements et autres organismes de normalisation.

3.2 Collaboration avec des organisations directement concernées par l'élaboration de normes

Activités/Produits:

3.2.1 Collaborer selon qu'il convient avec des organisations régionales pour élaborer des produits communs de façon à satisfaire les besoins des États membres et d'autres parties prenantes, en prêtant tout particulièrement attention aux besoins des pays en transition.

3.2.2 Établir un rapport sur la coopération avec l'Organisation mondiale des douanes et l'application des normes du CEFACT-ONU pour les opérations réglementaires transfrontières et en particulier sur leur utilité pour les petites et moyennes entreprises (PME), les pays en transition et les pays les moins avancés. Veiller à ce que les normes soient applicables concrètement par les PME, les pays en transition et les pays en développement.

Destinataires: gouvernements, Organisation mondiale des douanes, commissions régionales de l'ONU, organisations internationales et organisations directement concernées par l'élaboration de normes.

3.3 Collaboration avec le Comité du commerce et avec d'autres entités de la CEE

Déterminer les secteurs qui pourraient se prêter à une collaboration dans le cadre du Comité du commerce et d'autres unités de la CEE de façon à contribuer à faciliter le commerce (convergence des réglementations et analyse des accords commerciaux régionaux et des obstacles techniques au commerce, par exemple).

Activités/Produits:

3.3.1 Rendre compte au Comité du commerce de la CEE et à la Plénière du CEFACT-ONU des activités communes entreprises par le CEFACT-ONU de concert avec des groupes d'experts d'autres secteurs de la CEE.

3.3.2 Faire appel au réseau de relais multiplicateurs de la CEE pour diffuser des informations sur les normes du CEFACT-ONU et les recommandations de la CEE.

Destinataires: gouvernements, commissions régionales de l'ONU, Comité du commerce de la CEE.

Quatrième secteur d'activité principal

4. Action d'information à l'appui du renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre des recommandations de la CEE et des normes et instruments du CEFACT-ONU partout dans le monde, en mettant spécialement l'accent sur les pays en transition

4.1 Renforcement des capacités

Prendre des dispositions pour faire mieux connaître les recommandations de la CEE et les normes et instruments du CEFACT-ONU et apporter un appui aux efforts de facilitation et au commerce électronique, en réponse aux besoins des États membres et d'autres parties prenantes, en veillant tout particulièrement à y associer les pays en transition et les pays en développement.

Activités/Produits:

4.1.1 Collaborer avec le secrétariat de la CEE et avec les organisations internationales selon qu'il convient pour définir des objectifs réalistes en matière de renforcement des capacités de façon à répondre aux besoins des États membres et d'autres parties prenantes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en transition.

4.1.2 Élaborer des programmes de renforcement des capacités de gestion de haut niveau à l'intention des décideurs au sein des gouvernements et des entreprises.

4.1.3 Achever le guide pratique relatif à la facilitation du commerce.

4.1.4 Tenir à jour et réviser le guide pratique relatif à la facilitation du commerce en fonction des observations des gouvernements et de l'évolution des besoins en la matière.

4.1.5 Rendre compte de l'application par les États membres et d'autres parties prenantes des normes et des instruments du CEFACT-ONU.

Destinataires: gouvernements, notamment ceux des pays en transition et des pays en développement.

4.2 Communication et sensibilisation

Faire mieux connaître les travaux du CEFACT-ONU en mettant au point du matériel promotionnel et des documents d'orientation.

Activités/Produits:

4.2.1 Élaborer une stratégie de communication en étroite collaboration avec le secrétariat, les États membres et d'autres parties prenantes, l'accent étant mis sur une meilleure utilisation du site Web du CEFACT-ONU pour la diffusion de l'information.

4.2.2 Rendre compte de la collaboration avec le Conseiller régional concernant la mise en œuvre des normes et des instruments du CEFACT-ONU.

4.2.3 Mobiliser des ressources pour traduire les publications du CEFACT-ONU dans les trois langues officielles (anglais, français et russe).

4.2.4 Élaborer des guides de gestion de haut niveau permettant de préciser les conditions à remplir pour appliquer telle ou telle norme ou recommandation.

Destinataires: gouvernements et organisations internationales, chefs des délégations participant aux travaux du CEFACT-ONU.
